

Petit Compte-Rendu de la Réunion Publique du 8 Avril 2026 sur le projet industriel Photovoltaïque de LUXEL à Bouloc sur 4,21 hectares de terres agricoles :

Bonjour,

La réunion publique d'hier soir, organisée dans le cadre de l'enquête publique, a été très spéciale. Toute la salle, remplie, n'avait quasiment pour public que des opposantes et opposants à ce projet industriel. Il y avait bien quelques conseillers municipaux et trois agents de la compagnie LUXEL qui étaient en faveur du projet.

Nous avons donc fait le job, auquel nous sommes maintenant habitués.e.s, c'est-à-dire dénoncer l'incohérence et l'aberration écologique et sociale de ce projet dévastateur, un projet parmi tant d'autres.

Seulement, ce qui est troublant, c'est que l'enquêteur public nous a annoncé d'emblée au début de la réunion : *"Les interventions contre le photovoltaïque ne sont pas mon problème"* (sic).

De quoi allions nous donc parler selon lui ? Cela lui a été immédiatement contesté et réfuté !

Donc, autant tous les arguments égrainés contre ce projet industriel photovoltaïque faisaient mouche à tous les coups, informaient et intéressaient le public venu en nombre dans la salle, autant l'Enquêteur public lui prétendait ne pas vouloir en faire cas.

Et, il en allait de même pour les irrégularités démocratiques du dossier qui furent dénoncées, nombreuses comme d'habitude.

Un exemple d'irrégularité : Le 1er Avril 2025, le conseil municipal de Bouloc vote à la majorité (1 abstention) sa décision *« d'apporter son soutien à la société LUXEL, pour faciliter l'implantation du parc photovoltaïque sur son territoire »*, et d'autoriser *« l'utilisation et l'entretien de la voirie communale durant la phase de chantier »* .

Mailys Graulet, commerciale de LUXEL, prétend publiquement lors de la réunion publique d'hier soir que le conseil municipal avait été informé sur le projet en amont de ce vote.

Nous avons donc tout simplement posé publiquement la question à ce conseiller municipal qui s'était abstenu lors de ce vote puisqu'il était présent hier soir dans la salle: *"En tant que conseiller municipal, aviez-vous reçu en amont une information sur le projet avant le vote du 1er avril 2025 ? "*

Le conseiller municipal nous a alors confirmé publiquement qu'il n'avait reçu aucune information sur ce projet avant le vote .

Ce qui est illégal, puisque les conseillers municipaux auraient dû recevoir les informations au moins 5 jours francs avant ce fameux vote...

(article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, article L511-1 du Code de l'environnement).

Si nos élus, nos *« représentants »* ont voté sans être informés, donc sans savoir pour quoi ils votaient, qu'en était-il de nous, les administrés ??

Les conseillers municipaux allaient recevoir leurs premières informations sur le projet trois semaines plus tard... après leur vote, Favorable !

Nous avons donc un Enquêteur Public, qui au demeurant avait l'air très sympathique, mais qui était complètement en dehors de son rôle de modérateur.

Déroulant positivement (!) les arguments de la société LUXEL, parce que lui avait *"reçu et suivi une formation sur les centrales photovoltaïques"* (sic), notamment *« par trois écologistes indépendants* »* (Sic), il répondait très souvent et sans scrupules à des questions techniques à la place des porteurs de projet pourtant présents, souvent muets, trop contents d'avoir un porte-parole si providentiel.

Un exemple parmi tant d'autres sorti de la bouche de l'enquêteur public : Il nous a appris que les insectes volants faisait du parapente *"en empruntant les courant ascendant d'air chaud au-dessus des panneaux"*, que ça leur évitait donc de se faire griller tout cru sur les panneaux chauffés à 80°C ; et que ainsi sauvés, ils pouvaient rejoindre tranquillement ensuite *"les zones qui leur avaient été spécialement réservées"* rien que pour eux, en plein milieu de la centrale et de ces 7000 panneaux... Éloquent et si bucolique, non ?

Nous avons pu entendre beaucoup de déclarations magiques de cette acabit hier soir.

J'en passe et des très bonnes.

Nous avons donc mis K.O. nos contradicteurs à chaque round. Mais dans cet univers merveilleux, où tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, tous nos arguments factuels et sourcés (CNRS, BRGM, etc.) tombaient les uns après les autres dans l'oreille d'un sourd, qui assumait officiellement ce rôle...

Quant au maire et aux quelques conseillers municipaux en faveur du projet et présents hier soir, ils sont restés muets tout le long de la séance, y compris lorsqu'on les a directement interpellé pour se positionner publiquement sur le projet.

Les deux seules choses audibles que le maire ait pu dire publiquement alors furent : « Je ne vous répondrai pas car de toute façon vous êtes contre tout ». À quoi il lui fut répondu « Pourquoi Monsieur le Maire, vous, seriez-vous *pour tout* par hasard ? »

La seconde chose fut : « Je ne suis représentant que d'une partie de la population ». Ce que nous avons déjà entendu devant témoins dans sa bouche. Affirmation illégale, là encore ; ce qui lui a du coup été rappelée en nommant la charte de l'élu local, qu'il vient pourtant officiellement de lire quelques jours plus tôt à l'installation du conseil municipal. Pour rappel et information, a priori nécessaire :

Nouvelle Charte de l'élu local :

*« article L1111-13 du Code général des collectivités territoriales : Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat **devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.***

Bref, avec cette réunion publique organisée hier soir dans le cadre de l'enquête publique, la case *Concertation Démocratique de la Population* n'a en rien été cochée !

Pour notre part, nous continuerons d'informer la population locale envers et contre ces projets industriels iniques, et tous leurs complices, qui prétendent transformer notre magnifique campagne et ses écosystèmes en une gigantesque zone industrielle, alors que leur seule motivation véritable reste basement pécuniaires.

Pour faire valoir ce que de droit,

Cordialement,

Blaise Decarpentries

Habitant de Bouloc-en-Quercy

* Monsieur l'enquêteur public, nous a publiquement dit qu'il nous donnerait volontiers le nom de ces « *trois écologues indépendants* » et de la structure pour laquelle ils travaillent. Nous allons formellement le lui demander.